

Madame Andrée Laforest
Députée de Chicoutimi
Ministre des Affaires municipales

30 août 2023

Édifice Jean-Baptiste de la Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau
4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

PAR COURRIEL (ministre@mam.gouv.qc.ca)

**OBJET : Consultation publique sur l'aménagement du territoire
Accès aux plans d'eau et aux parcours navigables du Québec**

Madame,

Permettez-nous de saluer en premier lieu l'heureuse initiative de consultation à propos de la future politique d'aménagement du territoire et particulièrement sur un enjeu important qui nous affecte tous, à savoir l'accès public aux plans d'eau et aux parcours navigables pour des activités de loisirs non motorisés.

Le Québec possède 3% des réserves d'eau douce de la planète, compte environ 500 000 lacs et environ 4 500 rivières et pourtant, ceux-ci restent pour la plupart inaccessibles dans la vallée du Saint-Laurent où habite 80% de la population. Ainsi l'urbanisation du territoire a fait en sorte que les rives ont pratiquement été toutes privatisées empêchant la population d'accéder à la ressource eau qui est pourtant publique et garantie par l'article 920 du Code civil à condition d'y accéder légalement.

Par ailleurs, l'abrogation de la Réserve des Trois-Chaines en 1987 a entraîné la perte par l'État d'une bande de protection de 60 mètres le long des rives au détriment de la collectivité, et ce, sans aucune compensation pour un accès publique à la ressource.

En tant qu'utilisateurs des lacs et des parcours navigables du Québec, nous sommes vivement préoccupés par la perte constante des accès causés par des politiques et règlements d'urbanisation historiquement déficients ne prévoyant aucunement le maintien et encore moins le développement d'accès public à la ressource pour des activités de loisirs non motorisés qui, pourtant, sont extrêmement populaires. Cette déficience étant particulièrement criante en zones urbaines et périurbaines.

Puisqu'il n'existe actuellement aucune politique gouvernementale disposants d'objectifs précis, vous comprendrez notre frustration vis-à-vis la complexité et les multiples paliers décisionnels reliés à l'aménagement du territoire pour faire valoir notre besoin et notre droit clairement exprimés par l'article 920 du Code civil.

Aussi, à la suite d'une rencontre lors d'un évènement partisan de la CAQ en mars 2023 avec le Premier ministre François Legault, celui-ci nous a référé à votre consœur-députée Agnès Grondin,

responsable de l'accès à la nature, qui a clairement exprimé son refus de s'ingérer dans les décisions municipales ou même de les influencer alors qu'elles sont au cœur de toute cette problématique.

Puisque qu'aucune loi n'oblige les municipalités ou ministères comme celui des Transports, de l'Environnement ou des Ressources naturelles à procurer des accès publics à la ressource, nous pressons votre ministère d'agir pour le bien des générations actuelles et futures et déposer une loi-cadre avec des objectifs précis visant des accès publics – non motorisés – aux espaces naturels et hydriques du Québec.

Nous sommes d'avis que cette loi devrait obliger les tiers gestionnaires, municipalités, MRC et les fédérations de plein air dans l'identification des sites d'accès existants et potentiels afin de solutionner ce déficit historique. Nous sommes d'avis aussi que seul un processus clair doté d'un plan d'actions et de communications et d'une cohérence législative pourra assurer le succès et la pérennité de cette politique. De surcroît, la nouvelle loi sur l'expropriation devrait en faciliter la réalisation ainsi que le budget de \$600MM alloués au Fonds bleu qui vise notamment à permettre le financement adéquat, prévisible et suffisant de toute mesure que le ministre de l'Environnement peut réaliser pour assurer la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau.

Vous comprendrez que nos demandes vont dans le sens de la loi du Fonds bleu et que plus que jamais la population a soif (sic) d'accéder à la ressource, ne serait-ce que par l'immense succès que connaît les débarcadères et stationnements gratuits que les municipalités de Mont-Tremblant, Donnacona, Pont-Rouge et Prévost ont érigés en bordure des rivières qui traversent leurs territoires.

En espérant que nos demandes seront étudiées et discutées avec mérites, sachez que nous sommes disponibles pour vous rencontrer vous, ou un membre de votre cabinet, pour discuter plus abondamment de la problématique et des solutions possibles.

Sachez en conclusion que nos demandes ont reçu l'appui des fédérations Canot Kayak Québec et Eaux-Vives Québec.

Patrizia DiZazzo
Mouvement Bleu Accès Berges
pzdzzz@hotmail.com

Normand Bouillon
Mouvement Bleu Accès Berges
normand@hotmail.com

c.c. : M. François Legault
Premier Ministre du Québec

M. Emanuel Laferriere, DG
Canot Kayak Québec

M. Julien Paque, DG
Eau Vive Québec